

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0013793

ASS'06 ✓

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 849 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHELLIA

ABDALLAH

Date de naissance : 01.10.1950

Adresse : Res. NADIR App 13 ELOUIAM EL DULFA CASA

Tél. : 06 61 33 88 91

Total des frais engagés : 1518,02 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur BOUGHALEB Faycal  
Cardiologue  
24, Bd Rachidi - Casablanca  
TEL : 05 22 26 55 11

Date de consultation : 10/03/2023

Nom et prénom du malade : CHELLIA ABDALAH Age : 73 ans

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent(e) : \_\_\_\_\_



REDACTED

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
✓ 23	C	+E/6	300,00	Docteur BOUGHAIEB Carrière - Logue 24, Bd Abdellah Chidi - Casablanca Tél : 05 22 65 26 05 71

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HAY EL WIAM 252 BD OULED SEDDOUN CASABLANCA Tél : 05 22 09 04 90 INP : 007070049	25/03 2023	1218,00 INP : 91036012

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant détaillé des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

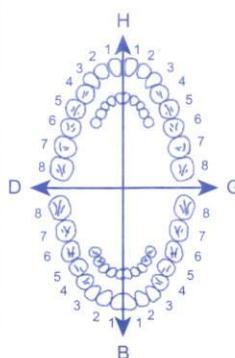
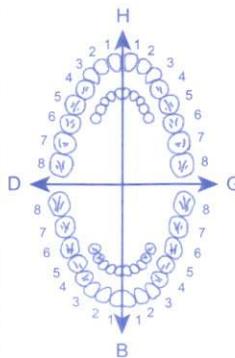
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412 00000000	21433552 00000000	
	D	35533411	B	
	G			
	B			
MONTANTS DES SOINS	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
DATE DU DEVIS				DATE DU DEVIS
DATE DE L'EXECUTION				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur BOUGHALEB Fayçal**  
**CARDIOLOGUE**

Spécialiste des maladies du Cœur  
 des Vaisseaux et d'Hypertension Artérielle  
 Exploration Cardiovasculaire

*Sur Rendez-vous*

**الدكتور فيصل بوعالب**

طبيب أمراض القلب  
 متخصص في أمراض القلب  
 الشرايين وارتفاع الضغط الدموي  
 بالموعد

Casablanca, le

٢٥/٣/٢٠٢٣

الدار البيضاء في

نفادة عبد الله

١) Coaprovel 300/25 mg

١٧٧٠٠ × ٤

٤٠١٤

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1  
 Ain seba Casablanca  
 Co-iprovel 300mg/25mg  
 b28cp  
 P.P.V : 177,00 DH  
 6 118001 081554

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1  
 Ain seba Casablanca  
 Co-iprovel 300mg/25mg  
 b28cp  
 P.P.V : 177,00 DH  
 6 118001 081554

٢) Avocardyl 40 mg

٤١١٠٠ × ٢

٤٢٤٦ × ٢

AVOCARDYL 40MG  
 CP SEC B50  
 P.P.V : 41DH80  
 LOT : ZZE005 PER : 05/05/2022  
 AVOCARDYL 40MG  
 CP SEC B50  
 P.P.V : 41DH80  
 LOT : ZZE005 PER : 05/05/2025

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1  
 Ain seba Casablanca  
 Co-iprovel 300mg/25mg  
 b28cp  
 P.P.V : 177,00 DH  
 6 118001 081554

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1  
 Ain seba Casablanca  
 Co-iprovel 300mg/25mg  
 b28cp  
 P.P.V : 177,00 DH  
 6 118001 081554

- Amarel 1 mg

٥١,١٠ × ٤

٤٠١٤

AMAREL 1 MG  
 CP B30  
 P.P.V : 51DH10  
 LOT : 20E002 PER : 11/2023

AMAREL 1 MG  
 CP B30  
 P.P.V : 51DH10  
 LOT : 20E002 PER : 11/2023

- Zopatex 1 mg

٤٥٠

٤٢٤٦ × ٢

AMAREL 1 MG  
 CP B30  
 P.P.V : 51DH10  
 LOT : 21E001 PER : 10/2024

AMAREL 1 MG  
 CP B30  
 P.P.V : 51DH10  
 LOT : 21E001 PER : 10/2024

١٢١٨١٠

صيدلية حس المغربي  
 HARMACIE HAY EL WIAM  
 ٥٢ Bd Oued SEBOU OULE  
 CASABLANCA Tel: 05 22 91  
 INFO: ٠٥٢٢٩٢٠٩٢

PPV : ٤٥,٠٠  
 LOT :  
 PER :

Docteur BOUGHALEB Faycal  
 Cardiologue  
 24, Bd Rachidi Casablanca  
 Tel : 05 22 92 55 11

25.0mm/s 5.0mm/mV

71  
84370  
85769  
85870  
85370  
85070  
85570  
85370  
85570  
85670  
850

DI

DII

DIII

aVR

aVL

aVF

V1

V2

V3

V4

V5

V6

Filtre Principal:On Filtre ADS:On